

Code de fonction	540.142.20
Date édition	01.01.2021
Date modification	
Prochaine révision	01.01.2026
Service	SEN

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-IVE EN INSTITUTION DE LA PETITE ENFANCE

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Le titulaire de la fonction accompagne et encadre les enfants confiés à l'institution conformément aux règles en vigueur dans le secteur de la petite enfance et en accord avec le projet pédagogique et institutionnel. Il participe en étroite collaboration avec les éducateurs à la gestion quotidienne du groupe d'enfants dans l'équilibre des activités et des règles de sécurité, tout en appliquant les principes d'un accueil inclusif. Il crée un climat de confiance propice aux dialogues et à l'échange avec les familles.

Il organise et planifie l'ensemble des activités selon les orientations, délais et normes en vigueur.

En sa qualité de spécialiste, il contribue à la bonne marche du service de l'enfance et apporte son expertise du domaine pour permettre de répondre aux besoins actuels et futurs. Il renseigne sa hiérarchie sur tout ce qui concerne la vie du groupe et les familles.

Dans son action, il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques du service et de l'administration. Il contribue par son comportement, sa tenue vestimentaire et son hygiène à la bonne image de marque de l'institution

Activités principales

- Concevoir, proposer, planifier et animer des activités variées répondant aux besoins des enfants en favorisant leur épanouissement et leur développement global
- Assurer l'ensemble des soins à administrer aux enfants
- Observer les enfants et transmettre à l'éducateur toute constatation
- Respecter et écouter les informations transmises par les parents
- Mener des bilans et des retours ordinaires aux parents
- Effectuer les tâches d'intendance liées à la gestion du groupe
- Participer activement aux temps spécifiques, à la vie de l'institution et aux manifestations du service de l'enfance
- Veiller au bon ordre et à l'entretien des jeux et du matériel mis à disposition et respecter les normes d'hygiène

Activité(s) complémentaire(s) :

- Assurer une veille pédagogique dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement à la fonction

Compétences-clés et profil requis

- CFC d'assistant socio-éducatif – orientation « accompagnement des enfants »
- Certificat PBLS (Pediatric Basic Life Support)
- Capacité d'écoute et de communication
- Aptitude à travailler en équipe
- Tolérance et respect d'autrui

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier.

Conditions particulières

La fonction implique un droit aux vacances de 35 jours pour le personnel en crèche et de 62 jours pour le personnel en jardin d'enfants (au prorata du taux d'activité). Le calcul du traitement est proportionnel au droit aux vacances (droit de base 25 jours).

En dérogation de l'article 56 du statut du personnel, le droit aux vacances ne peut excéder 38 jours pour le personnel en crèche.

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal – 000.000.01